

24/10/23 DM 77 WH

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK



VILLE D'ESTAIRES

Jeunesse / 2024 / N° 77

**DECISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION  
D'UN MARCHÉ**

**CONTRAT DE SESSION DU DROIT DE  
REPRESENTATION**

Nous, Maire de la commune d'Estaires (Nord),  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22  
Vu les délibérations du conseil Municipal du 22 septembre 2020 et du 23 mars 2023 donnant  
délégation permanente au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation,  
l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre, ainsi que toute décision concernant leurs  
avenants lorsque les crédits sont alloués  
Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique  
Considérant que la commune envisage d'organiser des stages sportifs

**DECISIONS**

**Article 1** : d'attribuer le contrat de cession entre la ville d'Estaires et Musique expression animation pour une représentation du spectacle « Anoki et le totem des émotions » à la salle Georges Ficheux, le jeudi 31 octobre 2024 pour une durée d'environ 45 minutes. Il y aura une seule prestation pour un total de 395 euros.

**Article 2** : Le marché présent est soumis à l'article R.2122-8 du code de la commande publique.

**Article 3** : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et notamment le contrat à conclure avec le prestataire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 4** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera reprise au registre des décisions du conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.

**Article 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de L'Etat.

Fait à ESTAIRES, le 17 octobre 2024

Pour le Maire empêché,

Me BERTRAND Dorothee,



Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Mairie d'Estaires, 59940, Place de l'Hôtel de Ville – Tél. : 03 28 42 95 60 – Fax : 03 28 42 95 75

[www.ville-estaires.fr](http://www.ville-estaires.fr)

CT7